

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2014

À cette séance ordinaire tenue le 10^e jour de février 2014 étaient présents, Mesdames les conseillères Danielle D. DuSablou et Stéphanie Dusablou, Messieurs les conseillers Michel Trottier, Robert Lépine, Louis-Philippe Douville et Denis Naud tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00 par la prière.

2014-02-10-034

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablou

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant l'item « Divers » ouvert.

ADOPTÉE

2014-02-10-035

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2014

a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal mentionné en titre, M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire lecture.

b) Commentaires et/ou corrections

- Au point Rapport des responsables remplacer les mots « rôle des élus » par « code d'éthique et de déontologie ».

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2014 soit accepté tel que corrigé.

ADOPTÉE

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur le maire fait un résumé des résolutions du procès-verbal du 13 janvier 2014.

2014-02-10-036

RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES

Le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses et la liste des comptes.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil accepte le bordereau des comptes présenté à la séance du 10 février 2014 au montant de 200 270.10\$ et autorise le paiement des factures.

Liste des Comptes de Janvier 2014

#	Fournisseurs	Montant
1	Hydro-Québec	8 405.13\$
2	Telus	1 426.64\$
3	Telus Mobilité	32.39\$
4	Xittel (internet)	91.93\$
5	Shaw direct / coupole quilles	43.90\$
6	Salaires nets des élus, janvier	2 472.84\$
7	Salaires nets des employés, janvier	17 034.60\$
8	Salaires nets des pompiers, janvier, 2 sorties (alarme école et mâchoires de vie)	2 907.58\$
9	Ministère du Revenu du Québec, remise janvier	8 197.90\$
10	Receveur Général du Canada, remise janvier	3 295.94\$
11	REER, cotisations janvier	1 755.56\$
12	PG Solutions, contrat d'entretien 2014	5 852.22\$
13	134619 Canada Inc. (Albert Tessier) 2e versement contrat enlèvement de neige	27 283.94\$
14	Info Page (réseau mobilité) fréquence numérique, incendie	40.34\$
15	Jean Tessier, remboursement bottes de travail	150.00\$
16	CIT location photocopieur, 1 fév. au 30 avril 2014	522.83\$
17	Canadien National, entretien signaux déc. 2013	594.20\$

18	Énergies Sonic RN, huile à chauffage garage municipale 1389.34\$, caserne incendie: 428.11\$	1 817.45\$
19	Postes Canada, achat timbres	724.34\$
20	Pier-Luc Poulin, cours 29 sept au 15 déc. 2013, Loisirs	300.00\$
21	Fabrique St-Casimir, 2013-11-11-203, PFM MADA	100.00\$
22	MRC de Portneuf, transport adapté 2014	3 043.00\$
23	L'Arc-en-ciel, projet collation santé 2014-01-13-030	100.00\$
24	ADMQ. Adhésion annuel directeur général	693.95\$
25	Physio-Control, équipement entente de service 1 nov. 13 au 31 oct. 14 Réf: 2014-01-13-021	325.38\$
26	Croix Bleue, assurance collective février 2014	3 168.43\$
27	FQM, inscription Robert Lépine, formation rôles et responsabilité des élus	373.67\$
28	Vincent Coulombe, remboursement taxes cert. d'éval.	88.30\$
29	René Savard, remboursement Fondation de cardiologie, Réf: Décès M. Jean-Noël Tessier	50.00\$
30	Carole Germain, remb. fact. Logiciel anti-virus 3 ans	129.95\$
31	Ginette Beaudoin, remb. fact. Logiciel anti-virus 3 ans	89.95\$
32	CRSBP, tarification 2014, bibliothèque 3.81\$/per capita x 1519 population	6 654.05\$
33	Ville Donnacona, facturation cour municipale, décembre	432.00\$
34	GL Entrep. Élect. réparation lumière de rues	158.61\$
35	Librairie Laliberté, achat volumes biblio.	1 529.27\$
36	Marché Richelieu, Mun.: 19.48\$, Loisirs: 228.88\$	248.36\$
37	Jonathan Tessier, remb. fac. Plante Sports, matériel sportif Loisirs	51.73\$
38	Garage Conrad Audet, essence camion	522.54\$
39	Pharmacie St-Casimir, Mun.: 26.40\$, PFM MADA: 12.64\$	39.04\$
40	Service de remorque Clément Faucher, transport camion GMC 1973, incendie	86.23\$
41	MRC de Portneuf, quote-part 1er vers.	23 999.00\$
42	Imprimerie Germain, impression Éclaireur 760 copies	442.65\$

43	Biolab, analyses d'eau	81.64\$
44	ULS Capitale Nationale, cotisation annuelle 2014 pour logiciel Parc-o-mètre, Loisirs	17.14\$
45	Postes Canada, avis interruption réseau aqueduc: 103.57\$, Éclaireur Février: 118.37\$	221.94\$
46	Godin Station Service, Essence Mun.: 591.00\$, Loisirs: 62.06\$	653.06\$
47	Dominic Tessier, téléphone cellulaire année 2013, 50\$ par mois	600.00\$
48	Électro-Paul, protecteur pour thermostat centre récréatif, batterie pour alarme cuisine centre paroissial, Loisirs	189.14\$
49	Aréo-feu, pièces et accessoires, incendie	4 536.30\$
50	UAP Inc. location annuelle oxygène médicale, incendie	97.73\$
51	Distribution Robert, produits nettoyage centre paroissial, Loisirs	383.89\$
52	Les Équipements Lapierre, consultation avec technicien, déc. 2013 , transport Dicom : 21.72\$	90.71\$
53	Richard Équipement, fournitures mun.: 207.98\$, biblio: 197.70\$	405.68\$
54	Régie Régionale de Gestion des Matières Résiduelles, quote-part 1er vers.	44 816.07\$
55	Société Mutuelle de Prévention Incendie, forfait janvier à juin 2014	495.82\$
56	Dessau, hon. Prof. Plan devis et surveillance égout unitaire Boul. de la Montagne: 6898.50\$ réf: Résol: 2013-06-10-110, Assistance technique PIQM: 4232.22\$ Réf: Résol: 2014-01-13-029	11 130.72\$
57	SNC Lavallin, assistance technique: Bris système filtration prise d'eau Aq.P.M.: 645.02\$, hon. prof. pour rampe handicapée, centre paroissial: Mun.: 56.98, Loisirs: 110.60\$	812.60\$
58	Éditions Yvon Blais, 2 renouvellements code municipal	291.90\$
59	SCAR: Mun.: 1021.43\$, Loisirs:49.97\$	1 071.40\$
60	Microgest Informatique, étui pour tablette électronique, incendie	63.23\$
61	RM Leduc, fournitures de bureau, biblio.	196.41\$
62	Zoom nature, activité d'animation biblio.	162.12\$
63	Les Rendez-Vous Culturels, aide financière FFPE 2014, réf: Résol: 2014-01-13-023	3 000.00\$

64	Levasseur équipements incendie, réparation amorceur à air camion, incendie	459.90\$
65	ICO technologies, contrat 2014 support annuel logiciel de gestion incendie	117.98\$
67	Les Impressions Borgia, publicité guide touristique 2014, Mun: 50%: 370.80, Loisirs: 50%: 370.79	741.59\$
68	AGI, connecteur et lampe pour salle de quilles, Loisirs	6.26 \$
69	Lafrenière Tracteurs, câble 2M pour tracteur	184.86\$
70	Matériaux Audet, ferme-porte pour centre paroissial, Mun.: 7.64\$, Loisirs: 14.74	22.34\$
71	Socan, licence de musique 2014, Loisirs	212.78\$
72	Profil PME, mise en place d'un programme d'équité salariale	3 437.75\$
73	Les Entreprises A. Massicotte Électrique Inc. réparation lumières de rues	493.30\$

TOTAL DU MOIS: 200 270.10 \$

Municipalité:	185 346.07 \$
Loisirs:	5 584.01 \$
Incendie:	9 227.38 \$
Politique familiale	112.64 \$
Comité d'embellissement:	0.00 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires à ces dépenses.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce dixième jour de février 2014.

René Savard,
Directeur général et secrétaire-trésorier

RAPPORT DES RESPONSABLES

Mme Danielle D. DuSablon nous entretient de la programmation du prochain FFPE.

M. Robert Lépine tient à remercier la municipalité pour la formation qu'il a reçue récemment. Par la suite, il nous informe qu'une première réunion du Comité de la Famille et des Aînés a eu lieu.

M. Michel Trottier n'a rien à signaler.

Mme Stéphanie Dusablon nous entretient du 5 à 7 tenu dernièrement par la CCSOP au Ciné-centre Alain Grandbois et des projets du nouveau propriétaire. Par la suite, elle informe les personnes présentes du suivi qui sera effectué en regard des heures d'ouverture du Gîte de l'Écureuil.

M. Denis Naud n'a rien à signaler.

M. Louis-Philippe Douville nous informe que l'entrepreneur en déneigement a acquis récemment une niveleuse. Il suggère que celle-ci puisse être utilisée pour l'entretien des trottoirs.

M. Dominic Tessier Perry nous dresse un état de la situation en regard de la résolution sur le contrôle des dépenses transmise à la MRC.

2014-02-10-037

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le bordereau de correspondance est remis à chaque membre du conseil.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le bordereau de correspondance soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 131-2014 RELATIF AU PROTOCOLE D'ENTENTE EN MATIÈRE D'ENTRAIDE EN CAS D'INCENDIE

Je, soussignée, Danielle Duchesneau DuSablou, conseillère, donne avis par les présentes, qu'il sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement 131-2014 relatif au protocole d'entente en matière d'entraide en cas d'incendie.

Mme Danielle D. DuSablou, conseillère

2014-02-10-038

ADOPTION DU RÈGLEMENT 130-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 044-2004 AFIN DE PERMETTRE L'USAGE « MICROBRASSERIE » COMME USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE MIXTE M-2

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 044-2004 est entré en vigueur le 18 mai 2005 et que le conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un projet visant l'établissement d'une

microbrasserie à l'intérieur de l'édifice du Ciné-centre culturel Alain-Grandbois, localisé à l'intérieur de la zone mixte M-2, a été déposé à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil estime que l'opération de cet usage s'insérerait de façon harmonieuse dans ce secteur de la rue Tessier Est et que ce bâtiment se prête bien à l'établissement d'une telle entreprise;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de modifier son règlement de zonage en vue de permettre l'usage "microbrasserie" à l'intérieur de la zone M-2;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance du 9 décembre 2013 et qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 13 janvier 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST:

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce Conseil adopte le règlement numéro 130-2013 et qu'il soit ordonné et statué ce qui suit:

Article 1: TITRE

Le présent règlement porte le titre de « **Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 044-2004 afin de permettre l'usage "microbrasserie" comme usage spécifiquement permis à l'intérieur de la zone mixte M-2** ».

Article 2: PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 3: BUT

Le présent règlement vise à autoriser l'établissement d'une microbrasserie à l'intérieur de la zone M-2 localisée en bordure de la rue Tessier Est. Plus précisément, cet usage consiste en la fabrication ainsi qu'à l'embouteillage, la vente et la consommation de bières artisanales produites sur place.

Article 4 : GRILLE DES SPÉCIFICATIONS (feuille A-7)

Le feuillet A-7 de la grille des spécifications apparaissant à l'annexe I du règlement de zonage numéro 044-2004 est modifié de façon à ajouter l'usage "microbrasserie (fabrication, embouteillage, vente et consommation)" comme usage spécifiquement permis à l'intérieur de la zone M-2.

Plus particulièrement le feuillet A-7 est modifié de la façon suivante :

Une note 1 doit être ajoutée dans la case située à l'intersection de la zone M-2 et de l'item "Usages spécifiquement permis". Cette note est reportée au bas de la grille et se lit comme suit :

« Note 1 : Microbrasserie (fabrication, embouteillage, vente et consommation) »

Article 5: ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES RAPPORTS PORTANT SUR LA LISTE DES PERSONNES PHYSIQUES AYANT VERSÉ UN OU PLUSIEURS DONS DONT LE TOTAL EST DE 100\$ OU PLUS

Tel que stipulé à l'article 513.2 de la LERM, le directeur général et secrétaire-trésorier procède au dépôt des rapports portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100\$ ou plus.

2014-02-10-039

VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT l'état produit par le directeur général et secrétaire-trésorier indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en totalité pour les années 2013 et antérieures;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire transmettre à la MRC de Portneuf les dossiers aux fins de procéder à la vente des propriétés pour motif de non-paiement de taxes foncières municipales et/ou scolaires;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, à transmettre à la MRC de Portneuf la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires;

QUE le conseil municipal autorise cette personne ainsi que le maire en vertu de l'article 1038 du Code municipal, à enchérir et acquérir l'un ou des immeubles visés par cette liste, le cas échéant.

ADOPTÉE

2014-02-10-040

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ DU BARRAGE NIAGARETTE-2 / CONTRAT DE GRÉ À GRÉ AVEC LA FIRME SG EXPERT CONSEIL (M. SYLVAIN GAUDREAU ING.)

CONSIDÉRANT que le Centre d'expertise hydrique du Québec demande des précisions à la suite du dépôt de l'évaluation de la sécurité du barrage Niagarette-2;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les membres du conseil municipal octroient un contrat de gré à gré à la firme SG Expert Conseil (M. Sylvain Gaudreau ing.) pour un montant maximum de 2 400\$ (toutes taxes incluses) pour préciser l'évaluation de la sécurité du barrage Niagarettte-2 et ce, en vertu du Règlement sur la sécurité des barrages;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 41200 419 «Honoraires professionnels».

ADOPTÉE

2014-02-10-041

PROGRAMMATION TECQ 2010-2013

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013* ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

2014-02-10-042

APPROPRIATION D'UN MONTANT DE 77 338\$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ / PROGRAMMATION TECQ 2010-2013

ATTENDU QUE la programmation révisée du 14 janvier 2014 de la TECQ 2010-2013 indique des investissements de l'ordre de 712 091\$;

ATTENDU QUE le montant de la contribution gouvernementale sera de 634 753\$ ce qui laisse une somme de 77 338\$ à pourvoir;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité affecte une somme de 77 338\$ de son Surplus accumulé non affecté aux travaux relatifs à la TECQ 2010-2013.

ADOPTÉE

2014-02-10-043

ACQUISITION D'UNE BOÎTE EN FIBRE DE VERRE POUR LA NOUVELLE CAMIONNETTE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de doter la nouvelle camionnette d'une boîte en fibre de verre;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PROCÉDER à l'achat d'une boîte en fibre de verre (modèle commercial) au montant de 2 868\$ (plus taxes) installée de La Pérade Ford de Ste-Anne-de-la-Pérade.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23 04000 525 « Achat véhicule neuf ».

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 55 99100 000 « Surplus accumulé non affecté ».

ADOPTÉE

2014-02-10-044

PAIEMENT DES ARRÉRAGES DES DROITS DE LICENCE À LA SOCAN

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont favorables à payer les arrérages des années 2011, 2012 et 2013 à la SOCAN;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VERSER la somme de 918.34\$ à la SOCAN.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 70120 494 « Associations et abonnements ».

ADOPTÉE

2014-02-10-045

NOMINATION DES RESPONSABLES DES QUESTIONS FAMILIALES ET DES AÎNÉS

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination des responsables des questions familiales et des aînés au sein du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER Mme Stéphanie Dusablou, conseillère et M. Robert Lépine, conseiller, responsables des questions familiales et des aînés;

QU'UNE copie de cette résolution soit acheminée au Carrefour action municipale et famille.

ADOPTÉE

2014-02-10-046

CRÉATION D'UN COMITÉ DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Casimir a adopté une Politique de la famille et des aînés;

CONSIDÉRANT que par l'adoption de cette politique, la municipalité de Saint-Casimir s'est engagée à agir en faveur des familles et des aînés en leur offrant un milieu de vie qui contribue à leur bien-être et qui favorise leur épanouissement;

CONSIDÉRANT que l'une des mesures inscrites dans le plan d'action de la politique est de créer un comité de la famille et des aînés, présidé par l'un

des responsables des questions familiales (RQF) et aînés (MADA), afin d'assurer le suivi de la politique et de son plan d'action;

CONSIDÉRANT que des membres du comité d'élaboration de la politique ont manifesté le désir de s'impliquer dans le comité de suivi et que d'autres citoyens seront probablement aussi intéressés à le faire;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Saint-Casimir forme officiellement le Comité de suivi de la politique de la famille et des aînés;

QUE ce comité soit formé de sept (7) personnes représentatives de différentes sphères de la communauté;

QUE les mandats de ce comité sont les suivants :

- Assurer le suivi des actions inscrites dans la politique;
- Préparer annuellement un bilan des réalisations et en assurer la diffusion auprès de la population;
- Agir en tant que responsable de certaines actions inscrites au plan d'action;
- Assurer la circulation de l'information et les contacts entre les différents comités et organismes de la Municipalité;
- Étudier, analyser et formuler des recommandations sur tout sujet soumis par le conseil municipal touchant la famille et les aînés;
- Collaborer à la mise en œuvre d'actions à caractère familial et d'autres en faveur des aînés dans la Municipalité;
- Favoriser le maintien d'un processus régulier de consultation sur les questions touchant la famille et les aînés.

ADOPTÉE

2014-02-10-047

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que le contrat d'assurance collective des employés arrive à échéance le 1^{er} mars 2014;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le contrat d'assurance collective des employés soit renouvelé auprès de la compagnie Croix Bleue au montant de 36 814.32\$ incluant les taxes pour la période du 1^{er} mars 2014 au 1^{er} mars 2015.

QUE M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à signer les documents nécessaires pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

2014-02-10-048

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL REDDITION DE COMPTES 2013

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 61 926.00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition de comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT,

QUE la municipalité de Saint-Casimir informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

2014-02-10-049

PROJET DE SALLE D'AÉROBIE À L'ÉCOLE SECONDAIRE ST-MARC

CONSIDÉRANT que l'école secondaire St-Marc sollicite l'appui financier de la municipalité afin de se doter d'une nouvelle salle d'aérobic;

CONSIDÉRANT la part demandée aux municipalités de l'ouest de Portneuf, laquelle est basée sur le nombre d'étudiants provenant de chacune des municipalités et ce, à raison de 10.00\$ par étudiant;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

QUE la municipalité de St-Casimir accepte de verser la somme de 570\$ à la Commission scolaire de Portneuf pour la réalisation de ce projet;

QUE cette contribution financière soit conditionnelle aux engagements financiers de l'ensemble des municipalités sollicitées;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 55 99100 000 «Surplus accumulé non affecté »

Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville enregistre sa dissidence.

ADOPTÉE

DIVERS

- A) Journal L'Éclaireur : Mme Danielle D. DuSablou se questionne sur le nombre de copies retrouvées dans le bac à recyclage situé au bureau de poste.
- B) Ministère des Transports du Québec : M. Louis-Philippe Douville demande d'adresser une requête au ministère pour réparer les trous sur la chaussée situés à la sortie nord du pont de l'église. Par la suite, Mme Danielle D. DuSablou demande de vérifier la possibilité d'installer un panneau sur les freins moteur dans la courbe situé du côté sud avant le pont de l'église.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

2014-02-10-050

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville à 21h00.

René Savard,
Directeur général et
Secrétaire-Trésorier

Dominic Perry Tessier
Maire